repousser vos colonies, et les jeter à l'abandon?" Nous répliquons que nous voudrions les *émanciper*, non pas les repousser. *Nous donnerions de suite un gouvernement parfaitement libre à toutes celles qui contiennent dans leur sein les matériaux pour se gouverner elles-mêmes*; non pas en leur expédiant d'Angleterre une *constitution toute bâclée, mais en leur laissant former et décréter elles-mêmes leur propre constitution—convaincus que nous sommes qu'elles connaissent leurs propres besoins et capacités beaucoup mieux qu'un ministre dans Downing Street* (qui change en moyenne tous les dix-huit mois). Aux colonies plus jeunes et plus faibles, nous accorderions les mêmes droits de naissance, et les en ferions jouir dès qu'elles auraient la force d'en user. Par ce système non seulement nous épargnerions les vastes dépenses qu'entrainent aujourd'hui ces colonies—non seulement nous conserverions les affections naturelles que notre mauvais gouvernement mine et détruit rapidement—mais en peu d'années vous verriez l'Angleterre devenir le centre d'un faisceau de nations alliées, jeunes, puissantes, florissantes, riches, et dévouées, tel que jamais pays au monde n'a encore pu présenter, et tel que jamais un empire colonial quel qu'étendu qu'il soit ne pourra nous donner.

Notre doctrine serait donc, *l'entière émancipation immédiate de celles de nos colonies qui peuvent se gouverner elles-mêmes; se mêler le moins possible du gouvernement de celles qui ont encore besoin de tutelles, en visant toujours pour elles à la même destinée d'émancipation; une alliance défensive avec elles toutes; et le paiement par elles-mêmes de leurs dépenses en temps de paix.*"

LA QUESTION DE PRÉSÉANCE.

Nous lisons dans le *Transcript* de samedi dernier, les lignes suivantes sur la dépêche que le gouvernement vient de recevoir du bureau colonial touchant la question de la préséance.

"Quoique ce ne soit là apparemment que l'opinion de lord Grey, ce serait vaine frivolité de supposer que ce n'est pas l'opinion qui réglera l'affaire. Lord Grey a simplement exprimé par anticipation les opinions des plus hautes autorités légales et constitutionnelles d'Angleterre. Quoique nous regrettions cette décision (et personne ne niera qu'elle contient une grande injustice pratique), nous ne pouvons découvrir quel bien peut résulter de sa contestation; mais au contraire, il doit en résulter beaucoup de mal. La question constitutionnelle et légale étant décidée, nous regarderions avec de forts soupçons aucune tentative d'empêcher par de vaines subtilités le juge Bedard de prendre son siége. La bâse principale, sur laquelle M. Day appuyait ses prétentions étant que la couronne n'avait pas le droit de placer M. Bedard au-dessus de lui, s'il est constaté que la couronne a ce droit, il nous semble que M. Day doit céder.

Nous remarquerons de plus que depuis le commencement, nous étions d'opinion que l'affaire des juges de Montréal avait été placée sur un mauvais terrain et qu'au lieu de mettre en question le droit de la couronne et d'en appeler aux autorités anglaises il aurait été infiniment mieux de s'appuyer sur la pratique coloniale et les traits particuliers de l'affaire résultant des jurisdictions séparées de nos cœurs. Du moment que nous vîmes les juges alléguer d'autres moyens d'opposition, le résultat pour nous ne fut plus douteux et nous nous attendions à la décision qui vient d'être donnée."

Nous devons faire remarquer à notre tour à notre savant confrère du *Transcript* qu'il a une opinion erronée sur la pratique coloniale. Plusieurs précédents ont déjà été cités durant la discussion récente et il en existe d'autres, qui établissent que la pratique ici comme en Angleterre est de donner, à un juge changeant de tribunal, rang et préséance suivant la date de sa première commission. Le cas du juge Mondelet, nommé juge *ad hoc* à Montréal, qui prend son rang d'après cette règle, devrait être concluant. Quant aux jurisdictions séparées de nos cours, nous ne voyons pas que cela puisse en rien changer la question. Au contraire, malgré cette séparation, les juges de Montréal et de Québec ne siègent-ils pas à Sherbrooke et aux Trois-Rivières alternativement et ne prennent-ils pas rang et préséance suivant leur ancienneté dans ces tribunaux? N'en est-il pas ainsi quand ils se rencontrent dans la cour d'appel?

L'affaire des Juges de Montréal.—La *Gazette* de cette ville qui semble être l'organe de MM. les juges Day et Smith dans leur opposition factieuse à la volonté et aux droits de l'Exécutif Canadien, fait comprendre dans sa feuille de vendredi dernier, que ces savants juges ne céderont rien de leurs prétentions avant que la question en litige ait été décidée par le Conseil Privé dans ses attributions légales. Il faudra donc que M. le juge Bedard fasse appel à ce tribunal et qu'il prenne vacance en attendant. Il pourra d'autant mieux jouir de cet *otium cum dignitate* qu'il est certain que la décision du Conseil Privé ne différera pas le moins du monde de celle contenue dans la dépêche de lord Grey *puisque la pratique est constante en Angleterre*, etc. Nous ne comprenons pas l'entêtement de MM. Day et Smith. Il leur vaudra de nouvelles humiliations, voilà tout.

Nous ne répondons pas aux insolences que la *Gazette* prodigue dans son dépit à M. LaFontaine et au parti libéral. Des injures ne sont pas des raisons.

Les journaux de Québec nous parlent de troubles survenues au Saguenay, au sujet de la possession des terres et de la nécessité d'établir le plus promptement possible une autorité judiciaire dans ces nouveaux établissements qui augmentent si rapidement. Des actes arbitraires se commettent journellement dit notre confrère le *Canadien*; la loi du plus fort est proclamée à chaque instant la seule qui régisse ces parages isolés. Le grand connétable est parti hier pour arrêter plusieurs individus de la Grand'Baie accusés d'avoir illégalement démoli une maison. La prochaine session de la Cour Criminelle aura à s'enquérir d'un autre acte de violence commis sur la personne du Capitaine Gravelle par 20 hommes armés de haches. Six d'entr'eux seulement ont pu être arrêtés jusqu'ici."

COMTE DE MONTMORENCY.—Nous apprenons avec plaisir que les perturbateurs et les anarchistes de Québec qui veulent obtenir une manifestation contre le ministère et M. Cauchon dans le Comté de Montmorency, sont traités par les braves et indépendants électeurs de ce comté, comme ils le méritent. Leur défaite sera, dit le *Journal de Québec* plus éclatante et complète que celle de l'ancienne capitale. La plupart des réquisitionnaires dont les noms ont paru dans le *Canadien*, reclament contre l'usage qu'on a fait de leurs noms. Les uns n'ont pas signé; d'autres ont été indignement trompés croyant signer autre chose; d'autres ne sont pas tenanciers et électeurs etc. SIX paroisses sur DIX ont déjà voté des résolutions d'approbation au ministère et à M. Cauchon. Ce sont les paroisses de St. Pierre, Ste. Famille, St. Joachim, St. Laurent, St. Jean et St. François. Il y en aura d'autres bientôt probablement. Nous aimons à constater, dit encore le *Journal de Québec*, que les cinq paroisses de l'Ile d'Orléans qui est la portion la plus populeuse du comté de Montmorency se sont prononcées sans une seule voix discordante en faveur de M. Cauchon.

Plusieurs des intriguants qui parcourent le comté pour soulever les habitans contre leur digne représentant ont été *sifflés, hués, chassés honteusement*! Nous donnerons d'amples détails de cette lutte et les procédés des assemblées dans notre prochaine feuille.

Le Dr. La Terrière.—Une assemblée a eu lieu la semaine dernière à la Malbaie pour approuver la conduite du Dr. La Terrière qui a préféré les intérêts de son comté aux siens propres. L'assemblée a adopté des mesures pour assurer la réélection de ce monsieur.

L'*Avenir* de Samedi dernier nous apprend qu'un grand nombre de personnes viennent des campagnes pour prendre des informations sur les Townships de l'Est afin d'aller s'y établir.

"Il y a déjà un grand nombre de familles, dit cette feuille, qui ont fait choix de terres qu'elles veulent habiter dans Roxton et les environs. Jeudi dernier, il est parti trois familles de cette ville, qui ont fait l'acquisition de propriétés dans Stuckly, township voisin de Roxton et qui est déjà habité par un grand nombre de familles canadiennes. Leurs noms sont J. B. Croteau, sellier, M. Seguin, boulanger, et M. Séguin, charretier, tous trois de cette ville et pères de familles.

UN IRLANDAIS GASCON.—Le célèbre O'Connor venu à Montréal il y a quelque temps pour faire de l'agitation et qui n'a pu réussir à rassembler 200 personnes à son assemblee *monstre*, débite en ce moment à New-York, les mensonges les plus ridicules sur le Canada. 5 à 6000 personnes, dit-il, l'ont accueilli à Montréal avec enthousiasme! 50 soldats du 19e Régiment ont *ôté leurs chapeaux* en passant près de lui dans la rue Notre-Dame!! Il y a à Montréal en ce moment 2000 magasins de fermés et au besoin on peut y trouver 50,000 carabiniers, qui prendraient les armes contre le gouvernement!!! Sur les 10,000 soldats anglais en Canada, il n'y en a pas plus de 3,000 qui combattraient pour l'Angleterre!! M. O'Connor ajoute qu'il a fait la connaissance de plusieurs citoyens importants de cette ville, entr'autres d'un COL: GUBEE, adjudant-général du Bas-Canada! et que tous lui ont exprimé leurs sympathies et le plaisir qu'ils auraient de voir le Canada annexé aux Etats-Unis, etc. Le *New-York Herald* fait voir toute la fausseté et l'absurdité de ces fables et traite l'invasion du Canada dans un moment de profonde paix comme celui-ci de pure sottise et folie.

Action pour libelle.—Le col. Gugy, nous dit-on, vient d'intenter une action en dommages contre le *Pilot*, qui s'est permis de dire que le COL. GUBEE dont parle M. O'Connor de New York ne peut être aucun autre que B. C. A. Gugy, écr., ci-devant Adjudant Général de Milice pour le Bas-Canada. Le galant colonel ajoute la rumeur, est furieux que le *Pilot* ait révoqué en doute sa loyauté et sa fidélité au gouvernement.

Théâtre Royal.—Les petites danseuses Viennoises ont paru hier pour la première fois. Le charmant bataillon est aussi gracieux, coquet, léger que jamais. Nous espérons que le public de Montréal saura apprécier les efforts constants de M. le directeur Skerrett, pour leur procurer des amusements variés. Les petites danseuses sauront attirer la foule.

Noyé.—Un enquête a été tenue hier après-midi, devant le coroner M. Coursol, sur le corps d'un nommé Michael Steffort, qui s'est noyé dans le port, en se précipitant du haut du quai, hier vers 3 heures P. M. Verdict du jury—noyé dans un état d'aliénation mentale.

Le Répertoire National.—Nous avons reçu les 8e et 9e Livraisons de cet ouvrage. En se rapprochant de notre époque, le compilateur le rend de plus en plus intéressant par l'heureux choix des morceaux littéraires dont il l'enrichit. Ces dernières livraisons en contiennent de fort remarquables qui font honneur au pays autant qu'aux écrivains.

Nous empruntons à l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, le passage suivant d'une lettre écrite de Paris en date du 13 juillet Cette lettre donne une triste idée de la situation de cette capitale:

"Nous sommes toujours dans l'inquiétude, toujours sur le qui-vive. Les bruits les plus sinistres se succèdent sans interruption. On craint une nouvelle insurrection. L'autorité a pris toutes les mesures nécessaires pour repousser de nouvelles tentatives contre l'ordre et la propriété.

Il ne faut pas se le dissimuler, le parti de l'insurrection qui vient d'inonder Paris de sang, a été vaincu mais non détruit. Il est encore puissant et se recrute parmi les mécontents dont le nombre augmente chaque jour par suite de la misère qui va toujours croissante.

Quelle vie! quel temps! quand et comment tout cela finira-t-il?"

Nous voyons avec un vif plaisir par les derniers procédés du Parlement Impérial que l'amendement à l'acte d'Union des Canadas a été lû une deuxième fois le 13 du courant. Cet amendement a pour but de rappeler la clause qui proscrit notre langue dans la législature canadienne.

Lois de navigation.—Il est probable dit une correspondance de Londres que vû l'époque avancée de la session du Parlement Impérial, le projet de loi pour rappeler les lois anglaises de navigation ne pourra être adopté cette année.

Les steamers américains le *Jefferson* et le *Dallas* ont quitté cette ville à la fin de la semaine dernière pour se rendre sur les bords de l'Atlantique et là faire le service de surveillance.

LA PRESSE.—Samedi soir une assemblée nombreuse de tous les éditeurs et propriétaires de journaux et autres personnes concernées dans les affaires de la presse a eu lieu à l'hôtel Adelphi, afin de prendre en considération le jugement rendu dernièrement contre le propriétaire du *Transcript*, le condamnant à £50 de dommages, et aux frais pour un prétendu libelle. Plusieurs résolutions furent unanimement adoptées, concernant le *verdict* inique qui a été rendu contre M. McDonald, et une souscription fut immédiatement mise sur pied pour l'indemniser de l'amende qu'il été forcé de payer.

IRLANDE.—Les nuages deviennent de plus en plus sombres sur l'horizon de ce malheureux pays.

La Reine a renoncé à son voyage en Irlande, parceque les ministres ont été informés que le jour de son entrée à Dublin 300 députés des clubs irlandais devaient la rencontrer et la prier de venir ouvrir en personne le Parlement dans College Green.

Le gouvernement, le peuple se préparent au combat: le gouvernement, par des mesures d'exception, la censure rigoureuse de la presse, l'arrestation des ardents avocats des confédérés qui sur tous les points, appellent le peuple aux armes; l'accroissement de la force armée; le peuple, par une prodigieuse activité à enrôler de nouveaux soldats de la rébellion dans les clubs; la propagation de la ligue irlandaise, la distribution d'armes aux confédérés, et des résolutions nombreuses qui respirent l'enthousiasme le plus exalté.

Le samedi 8, M. Duffy, éditeur de la Nation, a été arrêté et emprisonné à Newgate, le lundi suivant.

MM. O'Dougherty et Williams, propriétaire, de la tribune, ont été également arrêtés, ainsi que M. Hoban, l'éditeur du journal.

Metternich et la Russie.—Quand l'Empereur Alexandre quitta le congrès de Vienne il offrit à Metternich d'ouvrir une correspondance *privée* moyennant 50,000 ducats par an! La correspondance fut régulière jusqu'à la mort d'Alexandre Nicolas continua cette correspondance avec Metternich, moyennant 75,000 ducats par na M. Metternich toucha cette somme jusqu'au 12 mars dernier.

Ainsi nous avons maintenant la clé de la politique austro russe relativement aux principautés du Danube, à la Croatie et à la Servie, la guerre avec la Turquie, la conclusion de la paix et notamment en ce qui concerne les embouchures du Danube. Ce que Metternich toucha pour chaque acte de haute trahison est plus facile à présumer qu'à calculer.

La proposition de confiscation des biens particuliers appartenant à Louis Philippe et à sa famille a été rejetée par une grande majorité de l'Assemblée Nationale.

La proposition maintenant devant l'assemblée est celle de M. Jules Favre tendant à forcer les Princes de la maison d'Orléans à opérer la vente de leurs biens dans le délai de six mois.

Télégraphe de Troy et de Montréal.—La tâche difficile de faire traverser les fils métalliques de cette ligne, près des rapides du St. Laurent a été heureusement accomplie jeudi passé. La communication est maintenant établie entre Troy et le Bureau de la grande rue St. Jacques.

Les hons. MM. LaFontaine et Sullivan sont partis vendredi dernier pour se rendre à Washington, afin de s'entendre, nous dit-on, avec les autorités américaines sur certains points qui concernent notre commerce libre.

REVUE RÉTROSPECTIVE.

On lisait dans le *Fantasque* en 1837:

"J'avais envoyé un rapporteur à l'assemblée des cinq comtés, afin de pouvoir fournir à mes lecteurs un rapport détaillé des discours qui y furent prononcés, mais il paraît que les orateurs se doutant du tour que je voulais leur jouer en rapportant *verbatim* leurs paroles, choyèrent mon sténographe, lui prodiguèrent *libéralement* le nectar de St. Denis, car il faut vous dire par parenthèse qu'il a une haine invétérée contre les vers vides et les vers pleins et surtout contre cette patriotique liqueur qu'il n'avale qu'afin de la détruire. Le jour de la réunion, il se rendit au lieu indiqué, mais fort indisposé, les nerfs fort affectés, les yeux fort troublés, le cerveau fort bouleversé en sorte qu'il ne put nullement remplir mon attente ni son engagement, cependant je n'ai aucune raison de douter de sa véracité car on peut aussi bien dire je pense *in whisko* que *in vino veritas*. Il m'écrit donc: M. Papineau prononça un discours révolutionnaire.

Nelson	dito	dito
Le Suisse Girod	dito	dito
L. M. Viger	dito	dito
Lacoste	dito	dito
Boileau	dito	dito
Rodier	dito	dito
Côte	dito	dito
Duvert	dito	dito
Un anglais (probablement le *yankee* T. S. Brown.)	dito	dito

Il faut avouer que c'est une manière un peu brusque de sténographier un discours; mais cette méthode est peut-être une des plus vraies, des plus fidèles et des moins sujettes aux réclamations.

Il ajoute que l'on avait planté une colonne surmontée d'un bonnet de liberté, de haches et de casse-tête en sautoir avec une inscription en lettre d'or. Une grande partie des jeunes gens qui se trouvaient là jurèrent: "d'être fidèles à la cause patriotique et de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de leurs privilèges et libertés, ce qu'ils étaient prêts à faire dès le lendemain s'il le fallait."

M. Papineau répondit à une allocution qui lui fut faite à ce sujet que ses ennemis répandaient qu'il *ne marcherait point à leur tête au besoin* (!) mais qu'il allait prêter serment sur le monument auguste de la liberté de se montrer toujours le *premier* (!) où il y aura du danger" [L'y verra-t-on le dernier?]

Mon correspondant dit aussi que le *hustings* s'écroula durant son adresse au peuple et que tous ceux qui l'occupaient furent précipités à terre, à l'exception de Papineau qui resta accroché à l'un des pieux sur lesquels la tribune était élevée.

Cela répandit la tristesse chez beaucoup des assistans qui regardèrent cette circonstance comme de fâcheux augure.

Cette glorieuse journée qui doit faire époque dans les annales du pays aurait dû ce me semble être accompagnée de grandes réjouissances puisque c'est la première fois que le brillant étendard de l'indépendance fut arboré sur la terre Canadienne; mais au lieu de cela si j'en crois mon rapporteur, on s'y rendit avec des drapeaux ornés de têtes de morts, d'os humains en croix et d'une foule d'autres emblêmes aussi gais, ce qui a dû nécessairement donner à l'assemblée l'air de jouer l'*enterrement* de la *liberté* PLUTÔT que son émancipation."

Mariages aux E. U.—Il y a eu dans la seule ville de Cincinati-Ohio, pas moins de 1534 mariages dans les derniers 9 mois!

—Nous avons le plaisir d'annonces le retour à Montréal, de notre jeune et estimable compatriote M. le Dr. Annibal Maguire, fils de Mde. P. Beaubien de cette ville.

Le Dr. Maguire était allé en Europe terminer sa cléricature, et il est revenu en Canada muni de ses diplômes qu'ils a reçus à Paris et à Edimbourgh, après deux examens brillans. Nous souhaitons à notre jeune ami tout l'encouragement et le succès que méritent ses talens et ses connaissances.—*Avenir.*

On lit dans le *Portland Advertiser*:—Les choses vont bien sur ce chemin de fer et vers le 20, jour fixé pour commencer les voyages réguliers entre Portlant et North Yarmouth, tout sera en bon état d'opération. Une grande quantité de dames et messieurs qui remplissaient presque les deux chariots pour les passagers maintenant sur les lisses, firent un voyage d'à peu près huit milles hier soir et furent très-satisfaits de leur excursion. Parmi ce nombre, nous avons été heureux de rencontrer un des amis de l'entreprise de la partie canadienne de la ligne. M. Pennoyer, de Sherbrooke, qui, on s'en rappelle, était ici dans l'hiver de 1845, pour des affaires relatives à ce chemin, et fut reçu avec enthousiasme à une assemblée des citoyens, aux quels il adressa la parole.

(*Minerve.*)

DONS.—La fabrique de St. Martin, accuse avec reconnaissance de la part de L. M. Viger, écuyer, représentant du comté de Terrebonne, le don généreux de la somme de £12 10, qu'elle à reçu, pour employer au payement de ses cloches; et aussi de la part de messire Gingras, Procureur du séminaire de Québec la somme de £10 0 0, et d'un habitant de St Martin même, du nom de M. François Lemieux, une somme de £20 17 8, données aussi à cette fabrique pour le même objet.—*Mélange Religieux.*

SEMINAIRE DE MONTREAL.—Ce que nous avons vu à Saint-Hyacinthe, nous a conduit naturellement ailleurs, et nous nous sommes dit dans un sentiment de bienveillance et de respect, pour des hommes dont nous reconnaissons d'ailleurs le zèle et le dévouement pour les œuvres utiles et grandes, pourquoi ces hommes ne feraient pas plus d'efforts pour élever leur enseignement au niveau des besoins et des idées de la société actuelle? nous voulons parler des vénérables Sulpiciens de Montréal. L'enseignement littéraire et classique est sans doute bon au collége de Montréal; mais le reste y paraît négligé et déprécie un peu cette institu-institution si méritoire d'ailleurs, qui, par ses richesses, pourrait sans efforts se placer à la tête de l'enseignement.

On nous répondra peut-être que l'enseignement n'est pas la mission propre, essentielle des Sulpiciens, qui sont des missionnaires, et qu'ils ne doivent donner que l'enseignement qui convient à l'homme chargé de prêcher l'évangile. Mais si marcher avec les sciences et avec les idées qui vont à pas de course dans ce siècle où les éléments sociaux semble avoir pris quelque peu de la nature de la vapeur et de l'électricité est quelque chose qui ne peut pas aller avec leurs goûts ou leurs obligations de missionnaires, ils peuvent confier à d'autres la tâche de l'enseignement. Le pays qui les a richement dotés et auquel aussi ils ont beaucoup rendu depuis quelques années surtout, a droit d'attendre d'eux qu'ils fassent des efforts et des sacrifice pour donner à la capitale une institution littéraire qui puissent briller à côté des plus brillantes du pays. Ce qui nous a porté à faire ces réflexions qui naissent d'un bon vouloir et d'un bon désir, ce sont les élèves qui venant des diverses localités qui environnent la capitale, ont passé sans s'arrêter dans le collége de Montréal, qui, par sa position et par ses moyens, pourrait être le premier du pays.—*Journal de Québec.*

SÉMINAIRDE DE QUÉBEC.

Les exercices littéraire de cette institution ont été terminés hier au soir. Ils ont été aussi brillants et aussi dignes que par le passé, de la haute réputation que possède à si juste titre cet établissement qui ne cesse de fournir à l'autel, des ministres zélés aux professions libérales, des hommes doctes et probes, à la société entière, des citoyens utiles, des hommes d'état habiles, la gloire et l'orgueil de la patrie. Pendant les jours des examens, une partie de la séance de l'après-midi a été consacrée à une discussion importante sur le *Commerce libre* et le *Libre échange*. Ces deux questions, au point de vue économique, national et politique, ont été traitées avec une habileté et une science remarquables. Les arguments en faveur de droits protecteurs modérés basés sur des chiffres corrects et officiels nous ont parus sans réplique. Nous espérons que cette discussion ou au moins un résumé de l'argumentation sera publié.

La distribution des prix a été faite par l'hon. R. E. Caron, président du Conseil Législatif. L'honorable monsieur a terminé la dernière séance par un discours éloquent dans lequel il a heureusemnnt exprimé et ses propres sentiments et ceux des assistants et du public entier envers les membres d'une maison dans laquelle la plupart des personnes présentes à ces examens ont puisé l'éducation qu'ils possèdent. Il est inutile d'ajouter que les assistants ont accueilli par de vifs applaudissements les paroles de l'honorable président.

—*L'Ami de la R. et de la P.*

Son Excellence le gouverneur-général est venu samedi dernier à Québec visiter la fissure du rocher au-dessous de la citadelle, accompagné d'un officier du génie. Les autorités militaires pensent qu'il n'y a pas de danger immédiat; des petits canaux seront bientôt creusés dans plusieurs endroits pour détourner les eaux de la crevasse qu'on a emplie de terre. Il sera pris aussi des mesures pour empêcher les propriétaires de terrains, au pied du cap, de miner davantage le rocher.

Lord Elgin est retourné à Beaumont rejoindre lady Elgin dont la santé s'est déjà, dit-on, sensiblement améliorée.—*Le Canadien.*

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.—CHAMBRE DES COMMUNES.—*Séance du 6 juillet.*—Lord Morpeth, en réponse à M. Monsell, dit que les correspondances reçues du nord de l'Europe ne disent pas que le choléra ait fait des progrès, mais qu'il y avait tout lieu de croire qu'il s'était déclaré à St-Pétersbourg et à Moscou. Que quant à l'Irlande, le bill qui avait été voté dans d'autres circonstances pour s'opposer au fléau, pouvait être renouvelé; mais que d'ailleurs les dispositions du bill de la santé publique, actuellement devant la Chambre des Lords, pouvaient être étendues à l'Irlande. Le même membre, M. Monsell, demande si le gouvernement avait l'intention de remplir la promesse qu'il avait faite d'établir une ligne de paquebots transatlantiques sur les côtes ouest de l'Irlande, maintenant que le chemin de fer de Dublin à Limerick venait d'être ouvert à la circulation.—M. Ward répond que l'opinion du gouvernement avait été dans le principe favorable à ce projet; mais que le chemin de fer n'était ouvert que depuis quelques jours, qu'aucune demande n'avait été renouvelée, qu'il ne pouvait par conséquent connaître l'opinion présente du gouvernement sur la question posée par l'honorable membre.

L'ordre du jour est la discussion de la proposition de M. Hume concernant une réforme parlementaire. MM. B. Osborne, Cobden, Locke King, F. O'Connor, Muntz, Villiers et lord D. Stuart ont parlé en faveur de la proposition qui a été combattue par MM. Milnes, S. Herbert et Newgate. Après une réplique de M. Hume, la chambre vote comme suit: pour la proposition, 84; contre, 351; majorite, 267.

Les journaux du 6 ont publié le tableau officiel des recettes faites durant le 2e trimestre de 1848, finissant le 5 juillet. Ces recettes comparées à celles de 1847, même période, présentent les différences suivantes:

	Deuxième trimestre.	
	1847.	1848.
Douanes	£4,519,119	£4,447,832
Excise	3,291,052	8,473,803
Timbre	1,869,464	1,557,640
Taxes	1,075,001	2,034,133
Id. sur la propriété	1,036,517	988,401
Poste	215,000	136,000
Terres de la couronne	—	10,000
Diverses	7,461	89,022
Amendes et autres	88,632	88,805
Remboursements d'avances	137,944	86,813
	£13,240,190	12,912,449

Différence en moins pour 1848, £327,741.

Si l'on compare les années 1847 et 1848, finissant au 5 juillet, on trouve les résultats suivants:

Année 1847, finissant le 5 juillet,	£51,060,109
Année 1848, id .	48,472,400

Difference en moins pour 1848, £2,587,709

Les différences que signalent les relevés qui précèdent prouvent suffisamment que toutes les branches de la prospérité de l'Angleterre se sont ressenties de l'état d'agitation qui trouble la plus grande partie des états de l'Europe depuis plus d'une année. Tous les services ont souffert durant l'année finissant le 5 juillet 1848, et ce qui prouve le malaise qui règne dans le pays, c'est que le chapitre douane figure pour £903,-360 dans la différence de £2,587,709 signalée pour l'année 1848. Or la douane, c'est le thermomètre le plus sûr de l'état commercial d'une nation. Cependant cette diminution, quelque considérable qu'elle soit, s'explique d'une manière assez rassurante, si l'on se rappelle que l'année 1847 a été très-productive par le nombre et la quantité de ses importations et de ses exportations. Et en effet, si l'on compare l'année finissant le 5 juillet 1848 avec la même période de 1846, on verra que la différence est en faveur de 1848.

Mais il est probable que les plus mauvais temps sont passés; la situation, en effet, tend visiblement à s'améliorer. Depuis huit jours, le prix des actions, des matières premières et des produits manufacturés a éprouvé une hausse notable. Le stock est peu considérable et, sans aucun doute, les fabriques vont reprendre leur activité accoutumée.

Les affaires du continent prennent un aspect plus favorable; le commerce international, qui ne saurait vivre au milieu des agitations politiques, ne tardera pas à profiter du calme et à se lancer de nouveau dans ces actives transactions